

12 nov 2015 -11:11

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2015

Financement 2015 du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant à charge de l'INAMI destiné au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2015.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) est notamment financé par un montant, fixé annuellement, à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Le projet fixe ce montant à 6 687 869 euros pour 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>